



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le

15.12.11

Direction des ressources humaines

**Note à l'attention de
destinataires in fine**

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des
personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des
personnels maritimes

Affaire suivie par : Stéphane MEINIER
stephane.meinier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 69 41 – Fax : 01 40 81 72 02

Pièces jointes : 3 fiches

La commission administrative paritaire du corps des inspecteurs des affaires maritimes se réunira le 6 février 2012. Cette commission examinera les promotions au grades d'inspecteur principal de 2ème classe et d'inspecteur principal de 1ère classe au titre de l'année 2012, ainsi que la liste d'aptitude au grade d'inspecteur des affaires maritimes au titre de l'année 2012.

Le nombre de postes de promotions est le suivant :

- Avancement au grade d'inspecteur principal de 1ère classe : 1 poste
- Avancement au grade d'inspecteur principal de 2ème classe : 2 postes
- Liste d'aptitude au grade d'inspecteur des affaires maritimes : 1 poste

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir vos propositions au bureau MGS 3. Ces propositions ne doivent pas faire l'objet d'harmonisation au niveau des DREAL.

Afin que la commission administrative paritaire puisse faire son choix entre tous les agents proposés, je vous demande de bien vouloir remplir avec le plus grand soin vos fiches de propositions.

J'attire particulièrement votre attention sur le fait que les propositions de promotion doivent être formulées **en fonction de la valeur professionnelle et de l'implication de l'agent sur son poste de travail et au regard de son grade et des obligations afférentes. Elles doivent être basées sur les compétences manifestées sur un parcours professionnel.**

Tous les documents relatifs aux CAP devront parvenir au bureau MGS3 de la DRH **au plus tard pour le 18 janvier 2012** via le réseau MELANIE (et uniquement par ce mode de transmission) sur la boîte aux lettres de stephane.meinier@developpement-durable.gouv.fr.

Pour la Ministre et par délégation
pour la Directrice des Ressources Humaines
pour le sous-directeur de la Modernisation et de la Gestion Statutaires empêché
l'adjointe au sous-directeur

Brigitte THORIN

DESTINATAIRES :

- DDTM 59
- DDTM 62
- DDTM 76
- DDTM 50
- DDTM 14
- DDTM 22
- DDTM 35
- DDTM 29
- DDTM 56
- DDTM 44
- DDTM 85
- DDTM 17
- DDTM 33
- DDTM 64
- DDTM 66
- DDTM 34
- DDTM 13
- DDTM 83
- DDTM 06
- DDTM 2A
- DDTM 2B
- DGITM/DAM/AM1
- DGITM/SAGS/AG1
- DIRM Le Havre – Nantes – Bordeaux – Marseille
- DM Martinique – Guadeloupe – Guyane – DMSOI
- ENIM
- DRH/GAP4

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DES AFFAIRES MARITIMES**

Les critères :

Les conditions statutaires	Compter au moins un an d'ancienneté dans le 10ème échelon du grade d'inspecteur des affaires maritimes et justifier d'au moins dix ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A ou de même niveau.
Les textes de référence	Article 28 Décret 97-1028 du 05 Novembre 1997
Les règles de gestion	Mobilité géographique ou fonctionnelle

Les informations sur la précédente CAP au titre de 2011 :

Nombre de promouvables	20
Nombre de proposés	5
Nombre de postes offerts	3
Nombre de promus	3
Age moyen des promus	56 ans

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	18/01/2012
Date prévisible de la CAP nationale	06/02/2012

Les documents à fournir:

Fiche de proposition.

Les contacts :

Bureau	DRH/MGS3	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41
Bureau	DGITM/DAM/AM1	Responsable	Emilie MERLEN	Téléphone	01 40 81 39 20

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE DES AFFAIRES MARITIMES**

Les critères :

Les conditions statutaires	Avoir accompli 2 ans et 6 mois de services effectifs dans le 6ème échelon du grade d'inspecteur principal de 2ème classe
Les textes de référence	Article 25 Décret 97-1028 du 05 Novembre 1997
Les règles de gestion	Mobilité géographique ou fonctionnelle

Les informations sur la précédente CAP au titre de 2011 :

Nombre de promouvables	0
Nombre de proposés	0
Nombre de postes offerts	0
Nombre de promus	0

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	18/01/2012
Date prévisible de la CAP nationale	06/02/2012

Les documents à fournir:

Fiche de proposition.

Les contacts :

Bureau	DRH/MGS3	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41
Bureau	DGITM/DAM/AM1	Responsable	Emilie MERLEN	Téléphone	01 40 81 39 20

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'INSPECTEUR DES AFFAIRES MARITIMES**

Les critères :

Les conditions statutaires	Etre fonctionnaires du ministère chargé de la mer ayant accompli dix années de services effectifs dont quatre au ministère chargé de la mer ou dans un établissement public placé sous sa tutelle, titulaires d'un des grades désignés ci-après : - contrôleur de classe exceptionnelle des affaires maritimes ; - officier de port adjoint.
Les textes de référence	Article 5 décret 97-1028 du 05 Novembre 1997
Les règles de gestion	Emploi tenu, l'âge, l'ancienneté, Mobilité fonctionnelle ou géographique

Les informations sur la précédente CAP au titre de 2011 :

Nombre de promouvables	310 (y compris OPA)
Nombre de proposés	30
Nombre de postes offerts	1
Nombre de promus	1
Age moyen des promus	63 ans

Les dates :

Date limite de réception par la DGPA	18/01/2012
Date prévisible de la CAP nationale	06/02/2012

Les documents à fournir:

Fiche de proposition.

Les contacts :

Bureau	DRH/MGS3	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41
Bureau	DGITM/DAM/AM1	Responsable	Emilie MERLEN	Téléphone	01 40 81 39 20